

## PRIX DE L'ABONNEMENT :

DÉPARTEMENT, six mois	7	>
DÉPARTEMENT, six mois	7	>
FRANCE, un an	15	>

## ANNONCES

La ligne :	Judiciaires	40 c.
	Ordinaires	20 c.
	Réclames	25 c.

# Le Peuple Vosgien

## JOURNAL DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE.

Paraissant les MARDI et VENDREDI.

Mardi, 17 Déc. 1850.

On s'abonne : — à Epinal, chez le citoyen LALOI, fabricant de couverts ; — à Mirecourt, chez le citoyen ROLLIN-L'ÉCOLE ; — à Saint-Dié, chez le citoyen DEBOIS, brasseur ; — à Neufchâteau, chez le citoyen CHAFFAUT limonadier ; — à Saulxures, chez le citoyen J. DENGLER ; — à Rambervillers, chez le citoyen GEORGE, cafetier ; — à Vitteuil, chez le citoyen NAP. RICHARD, de Valleroy ; — à Geramier, chez le citoyen POUILLEY, ex-notaire ; — à Bulgnéville, chez le citoyen HUSSON, négociant ; — à Lanarache, chez le citoyen FONDREVELLE, propriétaire ; — à Bruyères, chez le citoyen H. CLAUDEL ; — à Dompierre, chez le citoyen GUILLOT, brasseur ; — à Corcieux, chez le citoyen QUILLLOT, notaire ; — à Raon-l'Étape, chez le citoyen HUSSON, négociant ; — à Remiremont, au bureau du journal.

### Opinion du bucheron de la Behouille sur l'ignorance

Faites excuses ; dans nos campagnes on n'est pas aussi bête que vous le supposez, on distingue fort bien les choses, et en voici la preuve :

Il y a une année environ, peut-être un peu plus, peut-être un peu moins, ceux qui se disent honnêtes et modérés firent une souscription qui rapporta bel et bien des billets de mille francs ; avec cet argent là on publia toutes sortes de petits écrits contre les rouges : des brochures malpropres, des horreurs au grand rabais. On ne les vendait pas, on les donnait, en veux-tu en voilà ; on en jetait dans les cabarets, dans les grosses fermes, dans les chaumières, dans les baraques, comme si le bon Dieu eût donné le papier pour rien. Ce que voyant, nos paysans se dirent tout de suite : Si ces imprimés avaient quelque valeur, on ne les donnerait pas, on les vendrait, et puis après, ils se mirent à les lire et ils reconnurent qu'ils ne s'étaient pas trompés, que c'était en effet de la pauvre marchandise. Or, convenez que s'ils avaient été aussi ignorants que vous voulez bien le supposer, ils n'auraient pas su faire cette distinction.

Du moment où il a été prouvé qu'avec de mauvais propos et de vilaines raisons on ne viendrait point à bout de la propagande républicaine, on a imaginé le projet de loi sur la presse. Le peuple des campagnes, s'est-on dit, veut à toute force du poison socialiste ; eh bien, arrangeons-nous de manière à mettre un droit sur ce poison, une taxe qui en élève le prix si haut que les petites bourses ne puissent l'atteindre ; après cela tout ira bien.

Et songez que cela se passe sous une République ; est-ce que le régime du privilège n'est pas fini ? est-ce qu'une loi peut frapper les uns et passer à côté des autres ? Assurément non, car on crierait trop.

Nous sommes égaux quand même on ne le voudrait pas ; les uns ainsi que les autres, au dire de l'Écriture, nous descendons d'un même père ; les uns ainsi que les autres, nous venons au monde nus comme vers, tournés de la même façon ; nous le quittons pour aller loger à la même enseigne et rendre nos comptes au même juge ; en sorte qu'à nos yeux, pâte de vilain et pâte de gentilhomme c'est tout un ; dans celui-ci comme dans celui-là, nous ne voyons qu'un citoyen, ce sont deux grains de blé sortis du même épi et semés l'un en terre fertile, l'autre en terre ingrate : l'un a poussé dans de meilleures conditions de vie que le second ; il a été mieux nourri, mieux soigné, voilà tout, mais il n'en est pas moins son frère.

Eh ! bien, il en est de nous autres comme des deux grains de blé : les uns poussent dans la peine, les autres dans le bonheur ; les uns n'ont pas le temps d'aller à l'école, les autres n'en sortent pas ; les uns savent à peine lire, les autres sont des savants ou passent pour l'être ; ils ne viennent pas moins de la même souche, et il sied mal à des venus d'hier de vouloir le leur faire oublier en partageant les hommes en deux classes, la classe de ceux qui ont le moyen d'acheter des gros livres, et la classe de ceux qui ne peuvent en acheter que de petits. Lorsque dans cinquante ans, pas plus loin, on racontera aux gens de ce pays que les ministres de M. Bonaparte ont eu ce projet en portefeuille, personne ne voudra le croire, tout le monde secouera la tête, et en effet il n'est guère croyable que des avocats, venus d'Auvergne ou d'ailleurs, aient contesté en 1850, ce que ne contestaient ni la duchesse du Maine ni le marquis de Migieux au siècle dernier, à savoir qu'une aune de serge est tout aussi longue qu'une aune de velours.

Nos hommes d'état accusent les brochures et les petits journaux de perdre les travailleurs des champs ; il y a du vrai là dedans, nous en convenons volontiers ; mais que voulez-vous ; il fallait étrangler en son temps celui qui inventa les lettres de l'alphabet, et vouer plus tard à l'exécution publique celui qui le premier s'avisait d'ouvrir une école dans nos villages. Voilà les grands coupables. Ah ! sans eux le pouvoir serait une bien belle chose ;

il y aurait du plaisir à être ministre, tandis qu'aujourd'hui c'est la grêle, c'est à n'y pas tenir.

Tenez, ce n'était pas seulement histoire d'avoir nos sous, c'est encore histoire de nous chicaner ; bien sûr, si les journaux et les petites brochures n'avaient pas pris si chaudement les intérêts des campagnes, s'ils n'avaient pas levé tant de lièvres que l'on croyait bien gîtés dans les mottes ; s'ils n'avaient point de temps en temps ouvert les yeux au pauvre monde et fait venir l'eau à la bouche des gens, il y a gros à parier que le gouvernement les eût laissés en paix. C'est aux journaux démocrates et aux petites brochures républicaines qu'il en veut ; ce sont ceux-là qui lui échauffent la bile, qui l'inquiètent, qui le tourmentent, et il cherche à s'en débarrasser, sous prétexte que c'est une lecture dangereuse pour les paysans, que c'est un poison qui n'en a pas l'air, un trompe-l'œil, quoi, un hameçon tendu à l'ignorance, à la jeunesse, à l'inexpérience des affaires et des hommes. L'habitant des campagnes, disent-ils, n'est pas à même de se prononcer entre un bon et un mauvais écrit, entre une chose vraie et une chose fausse. Il n'y a guère plus de soixante ans, les hommes qui lisaient couramment et savaient signer leur nom n'étaient pas communs dans nos campagnes. C'était encore le bon temps ; on ne raisonnait pas alors ; on ne parlait point d'égalité, on s'en rapportait là-dessus à son seigneur ; on s'en rapportait à son curé. Mais depuis que la première révolution s'est occupée de l'instruction du peuple, il se montre ingouvernable, il ne respecte plus l'autorité, il ne veut plus entendre parler de résignation ; il se permet de discuter, de critiquer, de donner son avis sur toutes choses, c'est d'un sans gêne à faire frémir et à désespérer de la cause de l'ordre.

Parlez-donc de la royauté à des gens qui ne croient plus à la sainte ampoule ; promettez donc uniquement les biens d'une autre vie à des gens qui veulent à toute force un peu de satisfaction dans celle-ci et demandent tous les jours le remaniement des impôts et les établissements de crédit ; prêchez donc la soumission à des gens qui ne se découvrent plus quand passe un gendarme et qui ne feraient pas un quart de lieue pour voir un prince.

Ce sont, après Voltaire et Rousseau, les petits journaux et les petits livres qui ont amené ce résultat, il n'y a pas à soutenir le contraire ; c'est la pure vérité. Mais il faut passer par là, bon gré, malgré. Ce qui est écrit est écrit, ce qui est fait est fait ; adieu au vieux monde qui s'en va, bon jour à celui qui vient ; on aura beau défoncer les routes pour l'empêcher d'arriver, il arrivera. On le fera souffrir, mais il ne rendra pas l'âme pour autant, et vous verrez qu'un beau jour se confirmera le proverbe de nos paysans, *grande maladie, grande santé*.

Salut et Fraternité,  
Le bucheron de la Behouille,  
J.-B. JACQUES.

Mandray, le 7 décembre 1850.

### A propos de l'organisation cantonale.

Nous remercions le *Journal des Vosges* de la propagande qu'il fait, sans le savoir pour nos idées. Dans son numéro du 4 décembre, il a exposé l'idée de l'organisation cantonale proposée à l'assemblée nationale par MM. Charassin et Benoit. L'article, qui est fait dans l'esprit de M. Mortimer-Ternaux et avec la même ignorance de la question, aurait toute notre approbation, s'il ne contenait des erreurs grossières et des plaisanteries indignes de gens sérieux.

Le *Journal des Vosges* aurait dû, ce nous semble, ne point prendre le génie de M. Mortimer-Ternaux pour le donner à M. Charassin et ne point se servir de cette facétieuse argumentation qui porte sur quelques détails et d'ailleurs si fortement et si spirituellement rebuffée par l'orateur de la gauche. Il plaisante sur des chiffres supposés, comme s'ils étaient ceux des auteurs du pro-

jet ; il rit de l'idée de composer l'armée de soldats citoyens et non de machines brutales et passives ; il hausse les épaules de pitié de ce qu'il n'est point parlé de l'éducation des filles, comme si notre gouvernement, qui a toutes les puissances de faire bien, n'est pas à cet égard le premier coupable ; il se récrie sur la suppression des Luissiers et de quelques faiseurs de grimoire qui sont la terreur et la ruine des villages ; il s'effraie de l'établissement proposé d'entrepôts et de bazars, comme si nous n'avions pas déjà des magasins généraux qui rendent les plus grands services au commerce et à l'industrie, celui de Mulhouse, par exemple ; enfin il est stupéfait devant l'audacieux projet de renverser toute cette bureaucratie paperassière qui entrave et rebute, cette odieuse centralisation administrative que nous devons au despotisme de l'empire.

En bonne foi, nous le demandons, en faussant ; en exagérant les détails, sans s'occuper du fond même de la question, le *Journal des Vosges* croit-il convaincre ses lecteurs ? Non, il les trompe. Mais en les trompant, ne les fait pas moins réfléchir. Si son but est de leur faire prendre en pitié ce pauvre M. Charassin, il ne leur inspire pas moins cette bonne idée que, si les communes pouvaient se débarrasser du joug préfectoral et traiter comme elles l'entendent leurs intérêts locaux ; si le chef-lieu de canton pouvait être, pour toute sa circonscription, le centre des différentes branches d'administration qui aident au travail et au progrès de la France, nous serions bien près de la véritable liberté et nous assurerions la paix dans l'avenir avec la sécurité de la vie.

Il admire cette organisation actuelle que *l'Europe nous envie* (banalité de tribune). Mais il devrait bien nous dire ce qu'elle a produit dans notre département, par exemple, pour nous arracher notre admiration. Quels sont les libertés et les droits respectés ? Notre préfet a-t-il paru chercher sa ligne de conduite ailleurs que dans son ambition ou sa position personnelle, que dans l'esprit de parti, ou dans les coteries, si toutefois il s'en est formé autour de lui ? Quoi ! vous voulez qu'un homme, un seul homme, traite toutes les affaires générales ou locales d'un département, s'occupe des intérêts de 400 mille habitants ! Comment, par où, à travers quoi peut-il tout voir ? Sur des rapports fabriqués souvent d'après d'autres rapports ; rien par ses yeux, tout par ses bureaux. Aussi est-il toujours exposé à des mécomptes, à commettre des erreurs, des injustices, et un jour il s'écrie, comme les sots de haut parage : *le peuple français est ingouvernable*. Oui, il est ingouvernable, et cette vérité qui éclate est l'heureux symptôme d'une révolution administrative.

Le peuple veut se gouverner lui-même, et il ne le peut qu'à la condition de la liberté. Or, cette liberté, l'a-t-il aujourd'hui ? Où voit-on agir l'élément populaire ? Que sont nos communes rurales et nos communes urbaines avec notre étouffante centralisation ? Les maires, les conseillers sont-ils bien réellement ceux du peuple ou ceux du pouvoir ? S'ils sont les vrais élus du peuple, que de luttes il leur faut soutenir contre l'arbitraire du pacha qui les surveille et les dirige, et qui souvent reste vainqueur !

Au lieu de ces arbitres capricieux qui nous arrivent un beau jour on ne sait d'où pour administrer un département qu'ils voient pour la première fois, mettez dans les villes et dans les chefs-lieux de canton un conseil élu par les concitoyens, composé d'une vingtaine de membres qui s'occupent des intérêts de 15 à 20,000 habitants et administrent avec sollicitude une population qu'ils connaissent et au milieu de laquelle ils vivent constamment, qui surveillent d'eux-mêmes toutes les autres administrations locales ; mettez un corps enseignant, une agence de finances placée sous le contrôle direct du conseil cantonal, un tribunal, avec un jury civil et criminel, où la justice soit gratuite, facile et rapide, un journal de tous les actes administratifs du canton qui mette constamment sous les yeux des citoyens les mouvements et les travaux des diverses agences, un magasin général

comme on en voit déjà un grand nombre pour faciliter le crédit ; établissez-y une agence de statistique, cadastre permanent de toutes les choses utiles, de la production et de la consommation, de l'offre et de la demande de travail ; et dites-nous si avec cette organisation la nation ne sentira pas sa vie, si un despotisme quelconque est possible.

Laissons donc là M. Charassin et son code ; c'est l'idée et non l'homme qui est en question. Il s'agit ici de la liberté, du travail, de la vie de 36 millions de Français. L'organisation impériale est fautive, immorale et anti-républicaine. L'organisation communale et cantonale rend au peuple sa dignité, sa force, sa vie propre, sa liberté. Les rois ont disparu pour toujours de la France, mais les institutions de la royauté sont encore vivantes, ce sont-elles qui nous enchaînent. Nous croyons que partout où pénétrera l'idée de cette réforme administrative, elle trouvera des adhérents, parce qu'elle est une nécessité de la révolution. On peut en critiquer les détails, en fausser l'application, mentir sur ceci ou sur cela pour ensuite se faire des gorges chaudes, le principe général reste posé, il résistera à toutes les attaques, et, nous en avons la certitude, il triomphera avec la démocratie.

Nous disions que le *Journal des Vosges* trompait ses lecteurs. Prouvons-le d'une manière péremptoire.

Il y a une tactique des gens de la réaction qui consiste à personnifier le socialisme dans des opinions individuelles à faire considérer tel projet particulier à quelques représentants comme émanant du socialisme, pour avoir le bonheur bien passager de dire après un vote : le monstre est vaincu. C'est ce que fait en cette circonstance le *Journal des Vosges*. L'administration cantonale est PROPOSÉE, dit-il, par M. Charassin AU NOM DU SOCIALISME. Nous croyons d'abord que le socialisme ne rejeterait point la pensée fondamentale du projet ; mais voici ce que M. Charassin a dit à la tribune : Je déclare que nous n'avons pris conseil de personne de ce côté (la gauche) pour présenter notre projet.... Nous avons présenté notre projet de nous-même, sous notre responsabilité personnelle et personne ne peut répondre pour nous ; je prie donc M. Ternaux de ne rendre personne solitaire de notre œuvre. (*Moniteur* du 27 novembre.)

Evidemment le *Journal des Vosges* n'avait pas lu le *Moniteur*, et il a composé son article sur les mensonges des journaux de la réaction, comme il avoue avoir déjà donné, d'après M. Faucher, homme éminemment véridique et faussaire en télégraphie, l'analyse des vues financières de M. Pelletier.

L. JOUVE.

Cet article était écrit quand on nous communiqua le numéro du 7 décembre du *Journal des Vosges*, où cette feuille revient sur la critique d'une question qu'elle ne se donne pas la peine d'examiner et qu'elle traite du haut de son dédain comme d'une folie digne de Charenton. Nous sommes accusés, nous socialistes, du crime de fédéralisme ! Nous ne nous attendions guère, après tout ce que nous avons écrit sur l'unité de la France et l'union des forces vitales de la nation, à passer pour des girondins. Quoi ! nous prêchons le socialisme, c'est-à-dire la communion des cœurs et des intelligences, l'association de tous les intérêts, la fusion des classes, le gouvernement du peuple par lui-même, et nous sommes accusés de vouloir morceler la France en 2.000 petites républiques, indépendantes les unes des autres, fonctionnant d'une vie propre et sans rapport avec l'existence des républiques voisines. Mais, véritablement, vous prenez-vous au sérieux, avez-vous quelque respect pour vos lecteurs, pour leur débiter de pareilles impudences ? Vivez-vous du mensonge ou de la vérité ? Vous trouvez admirable la centralisation administrative qui intercepte dans le pays la circulation et le mouvement des idées, du travail et des progrès ; nous vous montrerons la prochaine fois que l'objet de vos éloges n'est que la monarchie, et nous vous dirons ce que c'est que la véritable centralisation.

L. JOUVE.

**Refus d'inhumation.**

Les faits déplorables suivants qui se sont passés à Biganos (Haute-Garonne) ont causé une profonde sensation dans le Midi.

Une jeune fille nommée Elisabeth Labat avait été forcée par la persécution d'une marâtre de se placer comme domestique. Un jeune homme qu'elle aimait, et que la loi du recrutement lui enleva, l'avait laissée mère, et la pauvre femme expira dans les douleurs de l'enfantement. L'enfant fut sauvé, et il est actuellement à l'hospice des Enfants-Trouvés de Bordeaux.

M. le curé de Biganos avait été appelé auprès de la mourante, qui n'avait pu répondre à ses questions que par des gémissements et d'incohérentes paroles. Quand elle eut rendu le dernier soupir, M. le curé de Biganos lui adressa un permis d'enterrement avec un certificat d'indigence constatant que la défunte avait droit aux prières gratuites de l'Eglise. M. le curé répondit par une lettre du 26 novembre dernier :

« Je ne puis accorder la sépulture ecclésiastique à la femme Labat, qui s'en est rendue indigne en s'obstinant à mourir victime d'une faute qu'elle aura t pu, mais qu'elle n'a pas voulu désavouer en temps favorable.

» J'ai l'honneur, etc.

P. CATALOGNE.

M. le maire de Biganos, aux termes du décret du 25 prairial an XII, pria M. Soupre, curé d'Audenge, de remplacer M. Catalogne. M. Soupre refusa péremptoirement. Alors le maire invita la commune entière à rendre les devoirs à Elisabeth Labat. Tous les habitants accoururent, et ce digne magistrat, que M. Baroche va probablement révoquer, prononça quelques paroles sur sa tombe. « Mes chers concitoyens ; a-t-il dit, cette jeune personne, née dans la misère et morte à la fleur de l'âge, emporte les regrets de tous ceux qui l'ont connue. Les ministres de la religion l'ont crue indigne de leurs prières... Espérons mes chers concitoyens, que Dieu sera plus indulgent que ses ministres et qu'il recevra son âme !

» Citoyens, prions pour elle ! les prières des parents et des amis valent bien les prières qu'on achète ! »

Il est à remarquer que tout récemment une habitante aisée de la commune avait repoussé formellement les consolations de la religion que M. Catalogne venait lui offrir, et que néanmoins elle avait été pompeusement inhumée.

E. DE LA BÉDOLLIÈRE.

A peine l'affaire du curé empoisonneur Gothland est-elle terminée, que la publicité retentit d'une autre affaire aussi scandaleuse et dans laquelle un prêtre joue le principal rôle. C'est devant les assises de Saint-Omer que les débats ont lieu.

Delmotte (Martin), âgé de 45 ans, ex-desservant de Savy-Berlette, né à Avion, est accusé du crime de tentative d'avortement et coups suivis de mort. Les débats ont lieu à huis-clos pendant deux jours. — Delmotte est condamné à dix ans de réclusion.

Voici ce que nous lisons dans le *Progrès* au sujet du huis-clos qui a été ordonné :

« La cour ayant ordonné le huis-clos, nous ne pouvons rendre compte des débats qui, cependant, auraient été pour le public une haute leçon.

» Il s'agit encore, en effet, d'un prêtre accusé d'avoir eu des relations intimes avec sa servante, et qui, pour faire disparaître les suites de cet oubli de ses devoirs et de ses serments religieux, aurait eu recours à un crime, c'est-à-dire à un avortement, qui aurait occasionné la mort, sans intention de la donner, au dire de l'accusation.

» Il eût été moral et instructif, au moment même où un autre prêtre vient d'être condamné pour crime d'empoisonnement commis dans le but de cacher la dépravation de ses mœurs ; quand, chaque jour, des frères de la doctrine chrétienne sont condamnés pour crimes innombrables, quoiqu'ils aient un nom dans la langue judiciaire, pour crimes d'attentats aux mœurs ; il eût été juste et moral de montrer, une fois de plus, que si la religion n'a rien à souffrir de tous ces égarements, le parti clérical doit être plus modeste, et ne doit pas prétendre, pour cause de vertu, à gouverner en souverain maître. »

SELME DAVENAY.

Par décret du 11 décembre 1850, publié au *Moniteur universel* samedi dernier, M. le président de la République a nommé chevalier dans l'ordre national de la légion d'honneur,

Le FRÈRE PHILIPPE (Mathieu Bransiet), supérieur depuis 1838 des frères ignorants de France.

SELME DAVENAY.

Cent fois déjà, M. Louis Blanc a repoussé la responsabilité qu'on a voulu faire peser sur lui de la fondation des ateliers nationaux ; cent fois il a prouvé qu'il n'y avait rien de commun entre les ateliers nationaux et les ateliers sociaux dont il a exposé le plan et proposé l'application dans son livre intitulé : *Organisation du travail*.

Cependant, dans l'affaire récente de l'union des associations, le président du tribunal, par pure ignorance, sans aucun doute, a de nouveau attribué à M. Louis Blanc la fondation des ateliers nationaux.

M. Louis Blanc, dans une lettre qu'il adresse au *Vote universel*, proteste encore une fois contre cette imputation. Il affirme qu'il n'a jamais été consulté sur l'organisation des ateliers nationaux, qu'il n'a participé absolument en rien à leur direction, qu'il ne les a jamais visités, etc., et il ajoute en finissant :

« Si après mes démentis formels et publics, tant de fois reproduits, si, après la déclaration qui précède, faite par moi du haut de la tribune de l'assemblée nationale, dans la nuit du 25 août, devant des personnes intéressées à la rélever et qui ont dû garder le silence ; si après ce qui a été écrit à ce sujet par M. Emile Thomas, par M. Lamartine, par M. Garnier-Pagès ; si, après les dépositions faites dans l'enquête ; si, en dépit des décrets du *Moniteur* et de tous les documents officiels..., quelqu'un croit devoir désormais m'attribuer les ateliers nationaux, je ne me contenterai pas de lui opposer le mentiriv impudentissime de Pascal, mais j'appellerai les tribunaux à décider s'il est vrai qu'en France la calomnie ait droit absolu sur un honnête homme. »

ED. ROBINET.

On lit dans le *Journal des Vosges* : « O peuple ! quand donc jugeras-tu les hommes par les actes et non par les paroles ? »

La question est naïve dans la bouche des gens de la réaction. Quoi ! voilà deux ans que les royalistes, après les professions de foi démocratiques, ont entre les mains le gouvernement de la France et sont presque les arbitres de ses destinées ; et vous croyez que le peuple n'a pas appris à les juger ! Pour ne parler que de notre département, est-ce qu'il n'a pas entendu M. Buffet exposer sa belle définition de la liberté, et apostasier dans ses votes ? Est-ce que M. Resal, dans sa conduite parlementaire, s'est souvenu d'une seule page de ses *humbles conseils* ? Est-ce que M. Aubry, qui veut la liberté des banques et la non-intervention de l'Etat dans la question de l'usure, n'a pas aidé à la destruction de toutes les autres libertés et à l'intervention de la France pour la restauration du pape en dépit de la Constitution ? Est-ce que ce n'est pas M. de Ravelin qui a proposé l'introduction de l'odieuse principe de rétroactivité contre des vaincus ? Est-ce que le peuple ne sait pas tout cela ? Est-ce que M. Dépercy ne se fait pas juger par ses paroles et par ses actes ? Est-ce que.... Mais, en vérité, est-ce que le peuple ne vous a pas jugés et condamnés dans les dernières élections du conseil municipal d'Epinal et dans celle de M. Guilgot ? Soyez tranquilles, le peuple pense, juge ; il ne perd ni un de vos actes ni une de vos paroles ; il s'en souviendra un jour pour les condamner, mais il les oubliera le lendemain.

L. JOUVE.

Notre procès correctionnel pour soi-disant contravention à la loi des signatures est venu samedi dernier au tribunal d'appel d'Epinal. Le peu de temps qui nous a été laissé entre la remise de l'assignation et le jour d'audience, n'a pas permis à notre avocat, M<sup>e</sup> Lemarquis, de se procurer tous les documents de jurisprudence nécessaires à la défense de notre cause, cette considération, que nous avons fait valoir devant MM. les juges d'Epinal, a été admise par eux ainsi que par M. le procureur de la République, et sur notre demande le tribunal a bien voulu remettre l'affaire à quinzaine. SELME DAVENAY.

Le parquet n'a pas voulu se contenter d'une seule victime dans la ridicule affaire du passage des représentants Carlos Forel et Guilgot à Gérardmer et à Corcieux, cinq jeunes gens de cette dernière commune accusés d'avoir, dans la soirée du 8 septembre dernier, chanté *vivent les rouges à bas les blancs* et crié *vive la République démocratique et sociale* ! avaient d'abord été compris dans les poursuites dont je suis l'objet, mais on s'est heureusement contenté de les traduire devant le tribunal de simple police qui les a condamnés, les quatre premiers à 3 jours de prison et à 15 fr. d'amende chacun, et le cinquième à 15 francs d'amende seulement, ce qui me semble déjà passablement cher.

SELME DAVENAY.

On lit dans le *Moniteur* :

« Le procureur de la République a fait saisir aujourd'hui à la poste et dans ses bureaux le *Journal de l'usure*, à raison de la publication d'un article intitulé : *La loi de l'usure*, et d'un article-feuilleton portant pour titre : *Les contrastes sociaux au XIX<sup>e</sup> siècle*. — *Les petits enfants*. Des poursuites sont dirigées contre le gérant du journal sous la double inculpation d'attaques contre le principe de la propriété et d'excitation à la haine et au mépris des citoyens les uns contre les autres. »

Nous avons voulu relire les deux articles incriminés, et nous y avons vainement cherché les griefs qui ont provoqué la susceptibilité du parquet.

ED. ROBINET.

Nous sommes heureux d'annoncer le double acquittement de la *Réforme sociale* de Troyes, défendue par M<sup>e</sup> Bac. La *Réforme sociale* a encore deux procès à vider. Le verdict que vient de rendre le jury de l'Aube nous rassure sur les conséquences de ces nouvelles poursuites.

PELLOUET.

**Département.**

EPINAL. —

La réclamation suivante nous est adressée au sujet de ce que nous avons dit dans nos deux derniers numéros sur la désorganisation du corps de musique d'Epinal : Epinal, 16 décembre 1850.

Monsieur,

Puisque vous êtes si mal renseigné par vos correspondants, je vous adresse le récit exact des faits si étrangement dénaturés dans vos numéros des 6 et 11 de ce mois, et qui vous ont servi de texte à des insinuations malveillantes contre une commission municipale d'Epinal.

Personne, monsieur, pas même ceux que vous dénoncez comme réactionnaires, ne songeait au corps de musique qui avait continué à exister depuis la dissolution de la garde nationale, lorsqu'une pétition signée par 37 musiciens fut adressée au conseil qui renvoya la pétition à la commission dont vous avez entretenu vos lecteurs.

Les signataires demandaient l'autorisation de rester au corps de musique, nonobstant la dissolution de la garde

nationale; la continuation des allocations budgétaires et le remplacement du chef de musique.

M. Mougin, conseiller faisant fonctions de maire, convoqua la commission dont je viens de parler; MM. Perrin, Pellerin, Desprez et Depéronne se rendirent à cette convocation; la réunion fut présidée par M. Mougin; M. Lhuillier, faisant fonctions d'adjoint, y assista.

Un membre présenta un mémoire qui venait de lui être remis par M. Toussaint, marchand de musique; il résultait de ce mémoire que le chef de musique avait, sans aucune autorisation et au mépris d'une délibération antérieure du conseil municipal, qui lui enjoignait de ne faire aucune dépense avant d'y être préalablement autorisé par le conseil, fait une dépense de 555 fr. non seulement pour réparations, mais même pour achat d'instruments. — Outre ce mémoire, on en produisit d'autres aussi irréguliers pour une somme de plus de 50 francs.

La commission (y compris MM. Mougin et Lhuillier, que vous avez eu la partialité de ne pas nommer, tandis que vous y avez fait complaisamment figurer M. Honoré qui n'en était pas) fut unanime pour blâmer cette manière de procéder.

Il fut reconnu qu'un corps de musique qui, en dehors des prévisions du budget, et des sommes importantes légalement allouées depuis quelques années, occasionnait de telles dépenses, devait nécessairement avoir un vice d'organisation auquel il était urgent de porter remède.

On exprima l'avis, toujours unanime, qu'avant le rapport sur la pétition des musiciens, M. le maire retirât tout le matériel de musique appartenant à la ville, en fit dresser un inventaire constatant l'état des instruments; que cet inventaire dressé, on remit les instruments aux mains des musiciens, en exigeant d'eux, par leur signature en marge de l'état descriptif, qu'ils se rendissent responsables des dégradations ultérieures provenant d'autre cause que de vétusté.

Mais comme, avant tout, il était indispensable d'entendre les explications du chef de musique sur l'irrégularité des dépenses dont les mémoires étaient présentés; M. le maire ajourna donc la commission pour l'entendre.

Tel est, Monsieur, l'état vrai de la question. Vous voyez, qu'il n'y a réaction que contre le gaspillage des deniers municipaux; que personne ne songe à dissoudre le corps de musique dont on ne s'est occupé que parce que lui-même a pétitionné pour qu'on s'occupât de lui; qu'ainsi tombent toutes les malveillantes insinuations dont vous vous êtes fait l'écho avec tant de légèreté, pour ne pas dire plus....

Je vous prie, Monsieur, et au besoin je vous requiers, de vouloir bien insérer cette lettre dans votre plus prochain numéro.

J'ai l'honneur de vous saluer.  
ED. DEPÉRONNE,  
Conseiller municipal.

Nous avons inséré sans aucune hésitation la lettre de M. Depéronne, parce qu'elle contient une rectification de faits; nous avons cru toutefois, par respect pour un principe dont nous ne nous sommes jamais écarté, supprimer dans cette lettre huit lignes qui nous ont paru inconvenantes et qui sont d'ailleurs étrangères au fond du débat.

Nous ne discuterons pas avec M. Depéronne, bien que la manière dont il présente les faits nous paraisse elle-même discutable, nous lui dirons seulement que notre appréciation sur la mesure de désorganisation de la musique à laquelle il a pris part demeure toute entière; nous lui dirons qu'il pourrait se plaindre d'être dénoncé par nous comme réactionnaire, si son opinion politique n'était pas connue de tous ses concitoyens, nous lui dirons enfin que nous nous estimons heureux d'avoir publié les deux petits articles auxquels il répond, tout mal renseigné que nous étions, si l'effet que cette publication a produit dans le public et dans le sein même de la commission peut engager cette dernière à ne pas attendre 1852 pour réorganiser le corps de musique d'Enival. SELME DAVENAY.

**RUPT. —**

On nous demande l'insertion de la lettre suivante; nous la publions en nous associant de grand cœur aux sentiments qu'elle exprime. SELME DAVENAY.

Monsieur,

Le décret proposé par le ministre de la guerre et adopté par la majorité de l'Assemblée nationale, qui vient de faire appel à 40,000 hommes de la classe de 1849, enlève à la filature de Rupt un jeune homme qui était le seul et unique soutien d'une famille pauvre, et qui lui laisse pour toute consolation, le désespoir et les larmes. Touchés de compassion, les ouvriers de l'établissement n'ont eu tous qu'une seule idée, celle de faire une souscription entre eux qui a rapporté en un instant la somme de 22 fr. 25 c. que le jeune soldat a bien voulu accepter en exprimant une reconnaissance fraternelle à tous ses compagnons de travail au moment de son départ. Qu'on ne vienne pas nous dire que la fraternité n'est qu'un mot; elle règne au contraire dans le cœur des citoyens et des familles les plus pauvres.

Recevez, M. le rédacteur, l'assurance de mes sentiments fraternels. FRIEZ.

Filature de Rupt, le 14 décembre 1850.

**Séances de l'Assemblée législative.**

Séance du 11 décembre.

L'ordre du jour appelait la discussion sur la demande en

autorisation de poursuites contre deux membres de l'assemblée, MM. Miot et Rouet.

Un membre de la minorité de la commission, M. Corne, a pris la parole pour combattre les conclusions du rapport, et pour lui, comme pour nous, comme pour ceux qui ont lu sans part pris, le récit des faits qui ont motivé la poursuite, il paraissait impossible que ces deux représentants incriminés fussent dépouillés de leur inviolabilité, pour être jetés sur les bancs de la cour d'assises.

Rien n'est plus futile, en effet; rien n'est moins sérieux que la prétendue diffamation qui leur est imputée. De quoi s'agissait-il? M. Miot, membre du conseil général de la Nièvre, faisant appel aux sentiments d'humanité de ses collègues, s'était cru permis de flétrir les traitements dont avait été victime M. Malardier, ancien représentant du peuple, détenu prisonnier à Nevers, pour délit de presse. Le conseil général, ou plutôt la majorité du conseil, imita l'exemple de toutes les majorités vis-à-vis de leurs adversaires: elle murmura, trépigna d'impatience, et étouffa la voix de M. Miot.

Ce dernier crut devoir alors rendre compte, dans une brochure, des faits qui s'étaient passés dans le conseil général. Or, la forme de ce récit a blessé le conseil, qui y a vu une attaque et une diffamation qu'il a déferées au procureur général de Bourges.

Il suffit de lire cette brochure pour se convaincre qu'elle ne sort point des limites autorisées par la loi. C'est ce que M. Corne a démontré, et c'est ce que M. Crémieux a démontré après lui, en rappelant le précédent de M. Bissette, contre lequel les poursuites n'ont pas été autorisées, bien qu'il fut accusé par l'un de ses anciens collègues à la constitution d'avoir volé une somme de 4,000 fr. — Ni ce précédent, ni l'énergique protestation de M. Crémieux n'ont rien fait. Cette même majorité qui avait refusé d'autoriser les poursuites contre M. Bissette, membre de la majorité, les a autorisées contre MM. Miot et Rouet, membres de la minorité. Vêtu en deça des Pyrénées erreur au-delà. Toujours, comme au temps de Pascal.

Après ce vote, qui a causé la plus vive agitation sur tous les bancs, l'assemblée a commencé la discussion de la loi sur les hypothèques, et après une mercuriale du président qui a cru devoir lui faire remarquer l'importance de la loi, elle a voté un assez grand nombre d'articles.

ED. ROBINET.

Séance du 12 décembre.

L'assemblée a entamé aujourd'hui la 5<sup>e</sup> délibération sur la proposition de M. Félix de Saint-Priest, relative à l'usure. Cette proposition qui a pour objet de modifier, en la complétant, la loi du 5 septembre 1807, a soulevé d'abord, dans le sein de la commission, la question de savoir s'il ne vaudrait pas mieux supprimer le délit d'usure que de le maintenir dans notre législation criminelle; si la loi qui fixe une limite à l'intérêt de l'argent, ne viole pas le droit de propriété et la liberté des contrats; en un mot, s'il n'y aurait lieu de renverser la barrière posée par la loi de 1807, plutôt que de chercher à la raffermir et à la fortifier.

C'est cette dernière opinion que M. Léon Faucher a défendue aujourd'hui au nom de la liberté du commerce, et contrairement aux conclusions de la commission; elle a été vivement et énergiquement combattue par M. Mathieu (de la Drôme), qui a fait valoir des raisons excellentes en faveur du projet de loi. M. Boinvilliers, opposé à la proposition, pense que pour abaisser le taux de l'argent, il faut rendre les capitaux plus abondants. M. Paillet, au nom de la commission, combat spirituellement les arguments de MM. L. Faucher et Boinvilliers. Il se met franchement du côté du juste préjugé qui flétrit les usuriers et l'usure. Sur la demande de M. le ministre de la justice, la discussion est continuée à demain et la séance levée à 6 heures 1/4.

ED. ROBINET.

Séance du 13 décembre.

La discussion a continué aujourd'hui sur la proposition de M. de Saint-Priest contre l'usure. M. Laboulie soutient la proposition.

M. Rouher, ministre de la justice, défend les usuriers; cela ne doit surprendre personne. M. Laboulie lui réplique et fait aisément justesse de ses arguties d'avocat de troisième ordre et d'économiste par hasard.

M. Odillon-Barrot, sous prétexte de libéralisme, prête à son tour aux prêteurs d'argent, l'appui de son éloquence creuse d'idées et vide de bon sens.

Les citoyens Deffoitte et Versigny présentent un amendement qui, à nos yeux avait un grand mérite; celui de définir l'usure par l'emploi abusif d'une situation donnée, et de donner au jury la connaissance de ce genre de délits; il va sans dire que leur amendement a été repoussé.

L'article premier qui renferme le principe tout entier de la proposition de M. de Saint-Priest est rejeté par la majorité; c'est un nouveau fleuron ajouté à sa couronne d'honnêteté et de modération.

Comme les articles suivants contiennent des dispositions pénales contre le délit d'usure habituelle, plus sévères que celles de la loi de 1807, M. de Saint-Priest demande que la discussion continue sur ces articles malgré le rejet du principe de son projet. Le renvoi à la commission est prononcé et la discussion continuée à demain. SELME DAVENAY.

Séance du 14 décembre.

Le gouvernement ne se lasse pas de nous demander de l'argent. Si encore cet argent profitait à quelque chose, s'il était destiné à alimenter quelque institution féconde, à venir en aide, par exemple, aux associations ouvrières, à soulager queques misères. Mais il s'agit bien de cela, vraiment! On nous demande de l'argent pour payer les dépenses de l'expédition de Rome.

Quand donc en aurons-nous fini avec cette déplorable expédition? M. le ministre de la guerre affirme que la situation s'est beaucoup améliorée, d'où il était naturel de conclure que bientôt la France allait rappeler ses troupes. Malheureusement c'est le contraire qui existe. M. Schramm n'entrevoit pas encore le moment précis où la présence de nos troupes ne sera plus indispensable, et de là la nécessité de crédits supplémentaires qui ne s'élèvent pas à moins de 5,218,501 fr.

C'est là, comme on voit, une amélioration qui nous coûte cher; mais M. le ministre de la guerre pourrait-il nous dire, au moins, ce que nous avons amélioré? Nous avons restauré le gouvernement du pape et l'autorité des prêtres, mais ce gouvernement et cette autorité s'écrouleraient le jour où nous ne leur laisserions d'autre appui que les sympathies et le concours du peuple. Voilà comme la situation s'est améliorée: nous n'en souhaiterions pas d'autre à nos plus ardents ennemis.

Il est temps cependant que cette comédie finisse et que, devant l'éloquence des faits, ce point incontestable soit pour toujours acquis à l'histoire, à savoir que nous avons rétabli à Rome un gouvernement détesté, que nous avons violé la souveraineté du peuple romain, et que nous avons substitué, dans la capitale de l'Italie, le droit de la force et des baïonnettes à la force du droit et d'un peuple libre.

ED. ROBINET.

**LE CURÉ GOTHLAND.**

Un drame horrible vient de trouver son dénouement naturel et prévu devant la cour d'assises de la Charente. Le curé Gothland a été condamné aux travaux forcés à perpétuité, comme convaincu d'avoir empoisonné sa servante, Fanny Deguisal. Les débats ont révélé de honteux mystères de luxure que cette malheureuse aurait menacé l'indigne prêtre de dévoiler. De là sa perte. La science a reconnu que l'empoisonnement avait été successif, c'est-à-dire, que le curé Gothland avait, plusieurs jours de suite, — de cette même main qui élève l'hostie — versé de l'arsenic dans la nourriture ou dans les breuvages destinés à sa servante.

Voilà les faits dans leur dramatique simplicité. Quant aux détails, d'autres se sont chargés de les reproduire. Notre unique but ici est d'examiner le rôle qu'a joué la presse parisienne dans cette affaire.

Mais avant d'aller plus loin, déclarons-le bien haut: l'indignité des ministres d'une religion quelconque n'implique jamais la fausseté du principe sur lequel cette religion repose. Tous les membres du clergé catholique ou protestant ou anglican fussent-ils traînés devant la cour d'assises, la religion anglicane ou protestante ou catholique n'en serait ni moins pure dans son essence, ni moins vraie dans sa doctrine. C'est toujours un faux raisonnement que celui qui fait rejeter sur un principe les vices de l'application qui en est faite. Ce serait raisonner d'une façon bien autrement absurde que de rendre un culte, quel qu'il soit, responsable ou solidaire des crimes de ceux qui le professent. La religion n'a pas à intervenir ici. Dieu merci! elle est entièrement hors de cause.

Cette déclaration faite, nous nous sentons à l'aise pour continuer.

Les journaux royalistes, ceux surtout qui se posent chaque matin en Don Quichotte de la propriété, de la religion et de la famille, — trois choses que personne n'attaque et qui se passeraient fort bien de pareils défenseurs — l'Assemblée nationale, l'Opinion publique, le Courrier français, le Pouvoir, l'Union, la Gazette de France, l'Univers enfin, ne se bornent point à repousser de leurs colonnes immaculées toute espèce de compte-rendu des débats soulevés par l'affaire Gothland. Ils vont jusqu'à faire un crime à leurs confrères de l'opposition d'avoir porté les tragiques incidents de ce procès à la connaissance de leurs lecteurs. Le Journal des Débats, vieux sceptique bourré d'électisme, et le Constitutionnel, trop nouvellement converti à l'orthodoxie jésuitique pour ne pas retomber de temps à autre dans le péché, ont été tous deux vertement tancés par l'Univers pour avoir suivi, dans cette circonstance, l'exemple de la mauvaise presse.

Jusque là, rien que de bien naturel! C'est le rôle de certains journaux de mettre la lumière sous le boisseau, d'étouffer la vérité dont l'éclat les éblouit et les offusque. Libre à eux donc de réclamer le huis-clos, quand viennent à se dérouler devant un jury les crimes ou les turpitudes d'un prêtre débauché ou assassin. Mais qu'ils fassent cette réclamation au nom de la religion, au nom de la morale publique, au nom de la pudicité offensée, halte là! C'est de l'hypocrisie, messeigneurs. Car si, à la place du curé Gothland, quelque malheureux que vous auriez pu faire passer pour socialiste se fût trouvé en cause, vous n'auriez pas eu assez de trompettes pour proclamer sa honte, assez de colonnes pour étaler son ignominie. Comme vous vous seriez écriés alors: *Vae mundo et scandalis!* et comme il vous eût peu importé que certains détails hideux fussent tombés sous les yeux d'une jeune femme impressionnable ou d'une vierge inexpérimentée!

Aussi bien, nous ne comprenons pas trop pourquoi les journaux prétendus religieux se sont si fort montés en de ce retentissement donné à l'affaire de la Charente. Car enfin, si l'on en croit M. Veuillot, M. Netchement et M. de Rancey, l'illustre timbre du roman-feuilleton, le fameux socius du grand-sacristain Montalembert; si l'on en croit ces messieurs, disons-nous, ce n'est pas le curé Gothland qui est coupable. La main qui a versé l'arsenic dans la soupe de Fanny Deguisal, c'est la main d'Eugène Sue, l'auteur du Juif-Errant; c'est la main de Georges Sand, l'auteur de Lélia; c'est la main de Victor Hugo, l'auteur de Marion

Delorme. Trois socialistes pendables, comme on sait de reste!

Voilà pourtant comment certaines gens font le procès à l'esprit des sociétés modernes et à la littérature qui en est la vivante expression! Nous pourrions dire aux journaux prétendus religieux que, s'il y a, dans tout ceci, un autre coupable que Gothland, ce pourrait bien être le supplément de Matrimonio ou le compendium de Bouvier, et non point tel ou tel ouvrage de Georges Sand et de Victor Hugo que le prêtre assassin n'avait point lus, (cela se devine à l'inculture de son esprit). Mais à quoi sert de répondre aux accusations furibondes de ces enragés insulteurs du bon sens? La littérature moderne d'ailleurs se défendra bien toute seule.

Une remarque digne d'attention, c'est que le degré de fiel, de colère et de haine des journaux que nous avons cités, est proportionnel au degré de dévotion qu'ils affichent. L'Univers, le plus dévot de tous, étouffe de rage et semble menacé d'un coup de sang. Sa bouche écume, sa langue distille un noir venin. Ne sachant à qui s'en prendre du scandale dont il craint apparemment que les éclaboussures ne rejaillissent jusque sur sa soutane, il accuse tout le monde: l'esprit humain, les libres penseurs, la littérature, Eugène Sue, le jury, Molière, Paul-Louis Courier, et, pour en finir d'un seul coup, le peuple. — L'Univers eût mieux fait, nous diriez-vous peut-être, de se prosterner le front dans la poussière, de se couvrir de cendres, de se frapper la poitrine et de conjurer le ciel d'épargner à l'Eglise ces abominables scandales? — C'est aussi notre avis. Mais écoutez l'Univers lui-même et jugez sur pièces.

« La classe intellectuelle d'aujourd'hui a été bercée dans cette sottise, (l'abolition du célibat des prêtres), comme dans beaucoup d'autres; M. Victor Hugo en a fait un livre qui a obtenu le succès réservé à toute idée fautive et révolutionnaire. Malheur à qui se fie au bon sens du peuple pour rétablir la justice et la vérité! Il n'y a plus là, (chez le peuple, entendez-vous?) qu'une ardente croyance au mal, une passion de jalousie contre toute supériorité matérielle ou morale, et un désir sauvage de la voir crouler. Or, que les journaux bourgeois y songent! Les remparts derrière lesquels la bourgeoisie s'abrite ne sont ni bien nombreux ni bien solides; le clergé en est un.»

Qu'en dites-vous, lecteurs? A-t-on jamais plus ouvertement excité à la haine des citoyens les uns contre les autres? A-t-on jamais mieux prêché la croisade du bourgeois contre le prolétaire, du riche contre le pauvre? Et ce sont des hommes qui se disent chrétiens, des hommes dont quelques-uns sont revêtus de la robe des ministres du Christ, qui font ce lâche et honteux appel au sentiment de la peur pour mieux fomenter la division entre les diverses classes de la société! Mais la bourgeoisie n'y répondra pas, messeigneurs, car elle s'aperçoit enfin que ses intérêts se confondent avec ceux du peuple, qu'il existe entre elle et lui une indestructible solidarité. Car elle sait aujourd'hui, la bourgeoisie libérale, que, si la lutte recommence entre l'obscurantisme et la lumière, entre la réaction et le progrès, entre le passé et l'avenir, ses plus fermes soutiens sont dans nos rangs et ses plus dangereux ennemis dans les vôtres, Pharisien hypocrites, Tartuffes encapuchonnés et mitrés, pamphlétaires de la calotte et du rabat! Vous vous racrochez à la bourgeoisie, vous! — Mais elle est irrégulière, tandis que le peuple a la foi, vous le savez bien; — mais elle lit Voltaire et Rousseau, tandis que le peuple lit l'évangile, vous ne l'ignorez pas; — mais elle est sceptique, elle pratique peu ou point, ne va pas à confesse, fait gras le vendredi sans dispense et s'appête à livrer une rude guerre à votre loi sur la célébration du dimanche. Vous lui avez reproché tout cela mille et mille fois. Oh! comme en tout ceci le bien de la religion vous touche peu! La religion! Allons donc! Votre religion, à vous, c'est celle de Bilboquet: Sauvons la caisse! Nous sauverons notre âme après, si nous pouvons.

Mais revenons au curé Gothland: « Ce misérable, dit l'Univers, n'est après tout qu'une variété d'esprit fort, un philosophe qui croit, comme on l'enseigne dans les écoles de l'Etat, que Dieu est un nom et l'enfer un préjugé; ce n'est pas un prêtre, c'est un libre penseur en soutane, qui, pour aller au bain, a trouvé plus commode de passer par la sacristie.»

Voilà qui est entendu: le curé Gothland n'est pas un prêtre, c'est un libre penseur; lâchez le mot, c'est un socialiste. Merci du cadeau! Eh! messieurs, gardez vos saints pour vous et ne nous les jetez point à la tête. Aussi bien, puisque Gothland n'est point un prêtre, pourquoi criez-vous si fort? Pourquoi vous démentez-vous comme diables au fond d'un bénitier? Riez, riez plutôt de cette nouvelle souillure imprimée à l'idée philosophique dans la personne d'un de ses adeptes. Oh! non, ne riez pas. Votre rire forcé nous ferait mal, plus mal encore que les insultes que vous prodiguez à deux ombres illustres: Molière et Paul-Louis Courier, dont vous profanez lâchement la cendre glorieuse. Quoi! c'est au moment où vous vous p'aignez du scandale de certaines publications, c'est à ce moment que vous écrivez les lignes suivantes dont l'ironie obscène a été, pour vos pudiques lecteurs, si habilement rendue plus piquante par l'apparente chasteté du terme:

« Ils (ces messieurs de la presse, les libres penseurs) citent Tartuffe et ils ont une page de Paul-Louis Courier qui prouve les dangers que la confession fait courir à la vertu des femmes. Ces exemples sont bien choisis! Molière et Courier, dont les femmes ne se confessaient pas, furent en effet d'heureux et glorieux époux! Il n'y eut point, depuis la guerre de Troie, de Ménélas plus authentiques. Chacun sait si les chagrins du pauvre Poquelin furent imaginaires; et quant à M. Courier, il fit une belle fin... etc.»

Comme cette haineuse ironie est de bon goût, appliquée à deux immortels génies descendus dans la tombe! Ah! mon pauvre Poquelin, et toi, bon vigneron de la Chavonnière, vous avez donc frappé bien juste! Oyez plutôt quel hurlement de douleur et de rage les jésuites de notre temps poussent aujourd'hui même sous les coups si rudement appliqués de votre fouet vengeur! Ah! leurs épaules en saignent et le dos leur en cuit, ça se voit bien!...

N. CLAUDE.

BULLETIN COMMERCIAL.

REMIREMONT, 17 décembre.

Prix courant des féculés.

Féculés, 27 fr. 55 c. les 100 kilos qualité ordinaire. 29 > > > qualité supérieure.

La baisse que nous faisons pressentir dans notre dernier bulletin commence à s'effectuer; elle est en moyenne de 48 à 50 c. et les féculiers regrettent de ne pas avoir traité à livrer, craignant avec juste raison de voir cette baisse augmenter encore. Ils tenaient leur marchandise dans l'espoir de voir de jour en jour une forte reprise dans les cotons ce qui, jusqu'à ce moment, n'a pas eu lieu. Pendant que le prix des féculés baisse, celui des pommes de terre continue de hausser.

NEUFCHATEAU, 14 décembre.

hect. Blé vieux... 485 — id nouveau... 72 — Orge... 82 — Avoine... > > > Pois... > > >

Notre marché de samedi dernier s'est mieux fourni en blé que le précédent, il en est résulté une légère hausse: l'avoine quoiqu'en plus forte quantité s'est également vendue plus cher.

BRUYÈRES, 11 décembre.

Blé, 1re qualité... 45 50 hectolitre. 2e qualité... 42 25 id. 3e qualité... > > id. Sarrasin... > > id. Seigle... > > id. Orge... > > id. Avoine... > > id. Pommes de terre rouges... > > id. id. blanches... > > id. Farine, première qualité... > > les 100 kil. Pain blanc... > > 25 le kilog. id. bis-blanc... > > 21 id.

CHARMES, 15 décembre.

Blé, première qualité... 42 40 hectolitre. 2e... 41 60 — 3e... 40 85 — Seigle... 9 > — Orge... 6 75 — Avoine, 1re qualité... 5 > — 2e... 4 50 — 3e... 4 > — Pois bonne qualité... 12 > — Paille... 9 > les 500 kilog.

L'orge a encore baissé aujourd'hui sur notre marché et il est probable que ce mouvement de baisse ne s'arrêtera pas là.

RAON-L'ETAPE, 14 décembre.

1490 hect. Froment... 15 48 hectolitre. 20 — Méteil... 14 75 — 440 — Seigle... 9 81 — Orge... > > — 560 — Avoine... 5 16 — Haricots... > > — 40 — Pois... 15 50 — Lentilles... > > — 50 — Pommes de terre... 5 > — Pain blanc... > > 25 le kilogramme. id. bis... > > 20 — Bœuf... > > 80 — Vache... > > 70 — Veau... > > 70 — Mouton... > > 80 — Cochon... > > 80 — Foin... > > 20 le quintal métrique. Paille... > > 2 40 —

Mercuriale officielle de Gray, du 7 au 14 décembre.

Froment, 1re qualité... 15 fr. 75 c. l'hect. 2e... 14 90 > 3e... 10 50 > Seigle (prix moyen)... 8 25 > Orge... 7 08 > Avoine... 5 > > Farine, 1re qualité... 54 > > Id. 2e qualité... 51 > > Foin... 25 50 les 500 kilo. Paille... 10 50 >

Les denrées sont arrivées beaucoup moins abondamment cette semaine; l'on attribue la réduction des arrivages aux bas prix offerts par les acheteurs. Il y a toutefois peu de bateaux en chargement, et ce pourrait bien être aussi une des causes du peu d'empressement des acheteurs, et celui-ci une des causes de la faiblesse des prix. Cependant les armateurs de quelques bateaux qui restent, ont hâte de finir leur cargaison, parce que le moment approche de craindre les glaces. Cette sollicitude a fait payer un moment les avoines avec un peu de hausse.

Au demandeur voici le cours du jour:

Blé du pays, 45 à 46 fr 50 c. les 100 k. > de terre sèche et de Lorraine, 17 48 > > Avoine, 40 fr 50 c. à 42 fr.

Les fabricants de farine se plaignent du peu de rendement du blé de l'année.

BERGÈRE. (Presse grayloise.)

COLMAR, 12 décembre.

Froment, 1re qualité... 46 57 hectolitre. 2e... 45 41 — 3e... 44 59 — Méteil... 44 88 — Seigle... 10 87 — Orge... 9 57 — Pommes de terre... 5 50 — Pain, bis blanc... > > 45 Les cinq hectog. bis dit de ménage... > > 8

STRASBOURG, 14 décembre.

Prix-courant des huiles.

kil. Vendeurs. Acheteurs. Huile de colza disponible 100 98 à — 95 à — — épurée... 102 à — — > — sur les 5 dern. mois — > à — > — en transit disponible — 98 à — 94 à — — id. s. les 2 dern. mois — > à — — de pavot douce sout. — 100 à — 96 à — — d'aillette froid... — 107 à — — à — — de lin pure soutirée — 112 à — — à —

BOURSE DU 14 DÉCEMBRE 1850.

3 p. 0/0 comptant... 57 63 5 p. 0/0 comptant... 95 43

Le Rédacteur-Gérant, SELME DAVENAY.

ANNONCES.

Billard moderne

A vendre ou à échanger contre du bois de chauffage ou des planches (chêne ou sapin), ou du vin récolté de 48 ou 49. — S'adresser (franco), au citoyen Dubois, brasseur à Saint-Dié.

LA VOIX DU PROSCRIT,

Organe de la République universelle, JOURNAL HEBDOMADAIRE, PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES.

PRIN I PAUX RÉDACTEURS:

LEDRU-ROLLIN, — MAZZINI, — DARASZ, — RUGE, — WORCELL, — BERJEAU, — DELESCLUZE, — ÉTIENNE ARAGO, — RIBEYROLLE, — DUPONT, ETC., ETC.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Un an, 12 fr. — Six mois, 6 fr. — Trois mois, 3 fr. Un numéro, 25 centimes. A Paris, rue Montmartre, 164. A Saint-Amand (Nord), chez le citoyen C. CHOTTEAU, rue de Tournai. A Remiremont, au bureau du Peuple vosgien.

Remiremont, Imp. et Lith. Dougin.

40 FRANCS PAR AN.

LE VOTE UNIVERSEL

10 FR. PAR TRIMESTRE.

3 fr. 55 c. par mois.

Les premiers 4,600 souscripteurs qui s'abonneront pour six mois au VOTE UNIVERSEL, recevront en prime deux beaux volumes in-8° de 400 pages chacun,

12 cent. le numéro.

Paraît depuis le 14 nov. 1850.

Paraît depuis le 14 nov. 1850.

DE LA DÉCADENCE DE L'ANGLETERRE,

PAR LEDRU-ROLLIN.

DIRECTEUR-GÉRANT: JACQUES BRIVES, REPRÉSENTANT DU PEUPLE:

Comité-Directeur de rédaction: les citoyens SAVOYE, BERTHOLON, Représentants du Peuple, Ch. LESSEPS.

Le Conseil de surveillance de l'Administration et de la Rédaction sera incessamment nommé par l'Assemblée générale des Actionnaires.

Le Journal publiera les noms des membres élus.

Parmi ses souscripteurs-fondateurs, le Vote Universel compte quatre-vingt-neuf Représentants du Peuple, entr'autres les citoyens EUGÈNE SUE, CRÉMIEUX, TH. BAC, SCHOELCHER, CARNOT, PASCAL DUPRAT, QUINET, MATHIEU (de la Drôme), CARLOS FOREL, GUILGOT, etc., etc.

AVIS AUX ANCIENS ABONNÉS DE LA RÉFORME. — Quoique l'Administration du Vote Universel reste étrangère à l'ancienne Société de la Réforme, dont elle a acquis la propriété, elle a l'honneur de prévenir les souscripteurs de cette feuille, dont l'abonnement n'était pas expiré au moment de la suspension, et qui renouvelleront leur abonnement avant le 1er décembre, que le Vote Universel leur sera servi gratuitement pendant un mois.

On s'abonne rue Jean-Jacques Rousseau, 3, anciens bureaux de la Réforme; à Remiremont, au bureau du Peuple vosgien.